

Observatoire de la diversité et des droits culturels

Grenier à mots	Feuille de route No 1 <i>Hypothèses et résultats intermédiaires</i>
<i>Anthropologie des droits humains par la comparaison interculturelle des mots et de leurs usages</i>	10 octobre 2006
<i>En partenariat avec la Francophonie (OIF, RIF et AUF), et le Département suisse des affaires étrangères (DDC et CSU)</i>	

A la suite des deux ateliers qui se sont tenus, l'un à Fribourg le 15 décembre 05¹, l'autre à Paris le 23 mars 06², nous avons fait circuler auprès des chercheurs et des autres partenaires des hypothèses, résultats et propositions; ceux-ci ont été discutés en marge du colloque de Fribourg, *Les droits culturels, leviers du développement*, le 23 juin 06³. Il en résulte une synthèse méthodologique intermédiaire, ensemble d'hypothèses de recherche que nous proposons au test et à la discussion.

1. Constatations

§1. Interdisciplinarité et insertion multiple. Les recherches menées jusque là témoignent à la fois de l'importance de l'analyse interdisciplinaire et de la variété des champs culturels et linguistiques étudiés : cette qualité est assurée dans la mesure de l'interdisciplinarité et des différents types d'insertion des membres, observateurs et analystes.

§2. Unité et diversité de l'approche. Les greniers à mots, qui constituent le corps de la recherche, changent de forme représentative selon l'entrée lexicologique, terminologique et contextuelle que nous offrent les langues étudiées et les chercheurs engagés. Les concepts fondamentaux se retrouvent avec bien des parentés et des richesses d'interprétation, ce qui confirme la pertinence de l'approche, mais avec des abords si divers qu'il risque d'être difficile de présenter un « panier de mots » commun. Nous devons respecter une grande souplesse dans les présentations.

§3. Les regroupements de langues voisines. Il est important de procéder désormais aux regroupements des langues qui partagent une histoire et des racines (ex. russe, ukrainien et bulgare, arabe et hébreu) afin de comparer les observations et étayer les hypothèses, et des langues qui ne changent que par des détails (fon et mina au Bénin), afin de les étudier ensemble.

§4. Pragmatisme et méthode. L'approche pragmatique et empirique que nous avons adoptée est bonne, dans la mesure où il n'était pas question d'imposer une méthode au

¹ Outre les deux signataires de cette feuille, ont participé : Taïeb Baccouche, Lilian Chiachir, Théogène Gakuba, Olessia Petrotchenko, Abdoulaye Sow; en appui : Alfred Fernandez, Jean-Bernard Marie.

² Taïeb Baccouche, Claude Dalbera, Victor Topanou; en appui : Alfred Fernandez, Jean-Bernard Marie, Alexandra Veleva.

³ Théogène Gakuba, Abdoulaye Sow, Victor Topanou, Charles Kabeya.

commencement, mais au vu de la variété de situations et de disciplines des observateurs, ainsi que de la variété des langues et cultures étudiées, il est temps pour le groupe de sérier les difficultés méthodologiques et de proposer des hypothèses de recueil et de traitement des données. Le document de présentation de la recherche dans le cadre de l'Observatoire est légèrement adapté en fonction des résultats des ateliers (DS 14 au 27.03.06), et nous proposons de consigner les hypothèses élaborées lors des divers ateliers dans des *Feuilles de route*, afin de les faire circuler et de les améliorer.

2. Définitions et défis méthodologiques

§5. Définition du champ : le lien mots / phrases. Les langues de forte tradition écrite favorisent une entrée étymologique, tandis que les langues de tradition plutôt orale favorisent une entrée par les sentences et les proverbes. Le corpus de proverbes tient alors lieu de dictionnaire : c'est lui qui fixe – et parfois fige – le sens et l'usage des mots. Le couple mot / phrase est la base de toute étude linguistique, et nous devons en tenir compte tout au long de l'analyse et des modes de présentation.

Nous proposons ainsi de modifier le titre de la recherche qui était : *les étymologies comparées*, par : *anthropologie des droits humains par comparaison interculturelle des mots et de leurs usages*.

§6. « Qualité compréhensive » : référence selon la richesse de compréhension. Les mots et proverbes peuvent être compris au niveau de l'usage commun, voire dévalué, ou au contraire d'un usage savant, conscient des origines, de la richesse des interprétations et de la valeur des enjeux. Cet usage savant peut être orienté de façons diverses : étymologies et mythes, discipline intellectuelle, pratique de la traduction et de la médiation, etc. On peut parler d'une diversité de *qualité compréhensive*.

§7. « Langage mesuré » au contexte socio-culturel

Les domaines d'interprétation découlent du niveau du « langage mesuré » au contexte social. Dans le cas de la société Bamanan (Coulibaly) le contexte social est marqué par l'existence de strates (castes). Les courts récits ou proverbes valorisent la langue par une alternance de « non-dits », pour démontrer une certaine sagesse, pour se démarquer d'une litanie linguistique, et/ou pour désigner un interlocuteur par une marque de « position interpersonnelle ».

§8. « Synchronie dynamique » : référence temporelle. L'approche *synchronique* prend en compte la langue et ses normes à un moment précis. Pour être le plus proche de la réalité des sociétés dans lesquelles elles émergent, les langues étudiées doivent être aussi soumises à une approche *diachronique* qui s'intéresse à l'étymologie, et aux évolutions dans l'usage. La méthode proposée (Alexandra Veleva) est une *synchronie dynamique* : l'usage actuel éclairé par la diversité des références passées et des niveaux de connaissance dans l'interprétation.

§9. Le défi : une approche normative et universaliste pour comprendre, recueillir et valoriser la diversité. Nous ne comparons pas les usages « à plat », mais recherchons les valeurs universelles et les « trouvailles » singulières d'interprétation, supposant à la fois l'universalité et la progressivité par l'interprétation interculturelle des valeurs qui constituent les droits humains. Il ne s'agit cependant pas d'un *a priori* (n'acceptant pas la remise en cause), mais d'une hypothèse normative, dont la précision, l'extension (nombre de concepts en jeu) et la compréhension, font l'objet de cette étude. Si une contradiction avec les valeurs conçues comme universelles apparaît, ce sera un défi particulièrement important pour notre étude. L'approche normative consiste à penser que nous devons alors, soit constater une

interprétation « néfaste » contraire à la dignité, soit une insuffisance dans notre compréhension actuelle des valeurs universelles.

§10. Présentation des entrées et utilisation du panier de mots. La présentation du panier de mots doit à la fois rester souple – pour respecter la nature du grenier à mots – mais pourrait être assortie d’une codification permettant une lecture et analyse transversales. Cette codification sera introduite après la clarification de la méthode.

3. Hypothèses méthodologiques

§11. Chaque concept constitue une dialectique. L’hypothèse de départ, selon laquelle les valeurs universelles (les « lieux communs ») ne peuvent être définies par des mots simples, mais plutôt par des couples dialectiques qui autorisent la diversité des interprétations à l’intérieur de l’opposition, semble se vérifier pour l’instant.

1^{ère} Hypothèse méthodologique :

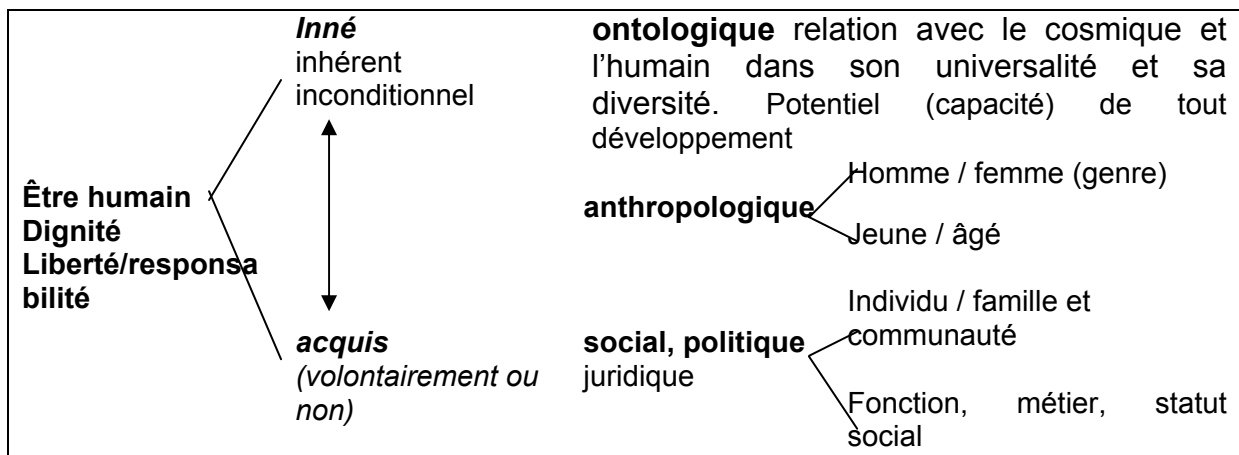
Chaque concept universel se compose d’une dialectique ou d’un enchaînement dialectique qui délimite un « espace de recueil » : recueil de l’universalité par l’accueil de la diversité, et recueil de la diversité par l’accueil de l’universalité.

Pour nous, cet espace dialectique est le « champ de la récolte » conjointe d’universalité et de diversité, de richesse d’interprétation interculturelle.

§12. La correspondance entre les trois couples

Nous identifions en particulier l’importance des trois concepts proposés dans l’introduction : *dignité, être humain, liberté*. Peut-être pouvons-nous identifier une dialectique constitutive qui se déploie de diverses façons. Les trois couples choisis étant intimement liés, il est logique qu’ils se répondent.

- Du point de vue philosophique, on peut énoncer ce lien entre les trois concepts sous cette forme : la *dignité* est la qualité inhérente à *l’être humain* et la *liberté/responsabilité* est son exercice. Sous la dignité s’entend immédiatement le droit (le droit d’être un être humain) ; la liberté ne se décline pas correctement sans la responsabilité qui lui est liée.
- Du point de vue logique, nous avons une première opposition inné /acquis qui se déploie de multiples façons dans l’acquis, sans cependant se couper des capacités innées



Admettant que les langues analysées dévoilent un nœud sémantique et/ou étymologique qui montre que la logique des droits de l'homme est étroitement imbriquée dans les constructions sociales, l'être humain ne peut être approché que d'une manière multidimensionnelle. On ne peut donc pas dire que l'être humain est un être digne et capable de honte, sans dire en même temps qu'il noue :

- des *relations cosmiques* par lesquelles il se situe en tant qu'expression singulière dans l'ensemble des êtres humains, *égaux en dignité* ;
- des *relations sociétales* (communautés / lieux de socialisation) à l'intérieur desquelles il a des libertés et des responsabilités (droits et devoirs).

§13. L'espace d'interprétation nature / culture. La logique constitutive des droits humains postule que toute culture s'abreuve à une même source. Mais l'interprétation a changé.

- On pensait entre le XVIII^e et le XX^e siècles que la nature est universelle et que les cultures sont particulières, raison pour laquelle la diversité et les droits culturels ont été méprisés par les civilisations qui se réclamaient de la modernité.
- L'importance des droits culturels nous fait choisir une position différente: la nature à l'état brut n'existe pas et elle ne peut être connue dans toutes ses potentialités ; c'est chaque travail culturel qui en dégage des potentialités et peut aussi en abîmer. C'est chaque culture qui invente de l'universel.

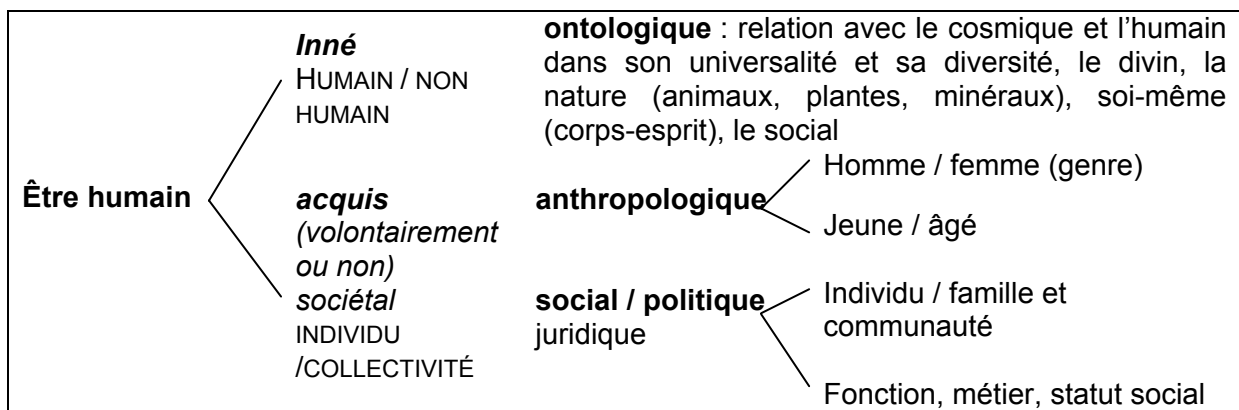
Si l'inné (le *naturel* perçu dans le sens le plus dynamique et jamais achevé) apparaît comme le fondement, l'acquis (le culturel) en est une interprétation. Notre espace de recueil se situe dans cette boucle rétroactive : le naturel qui est la source du culturel, le culturel qui développe quelques potentialités du naturel.

2^{ème} Hypothèse méthodologique :

L'espace d'interprétation nature / culture constitue l'espace de recueil - l'espace - clé - du défi de l'interculturel : c'est à la jointure du naturel et du culturel que se jouent les questions d'interprétation, et que sont possibles les comparaisons.

Quelle est la capacité des milieux culturels étudiés à traduire dans leurs langues leur interprétation des capacités humaines fondamentales ? Ces interprétations permettent-elles aux femmes et aux hommes de réaliser leurs droits humains, notamment leurs droits culturels ?

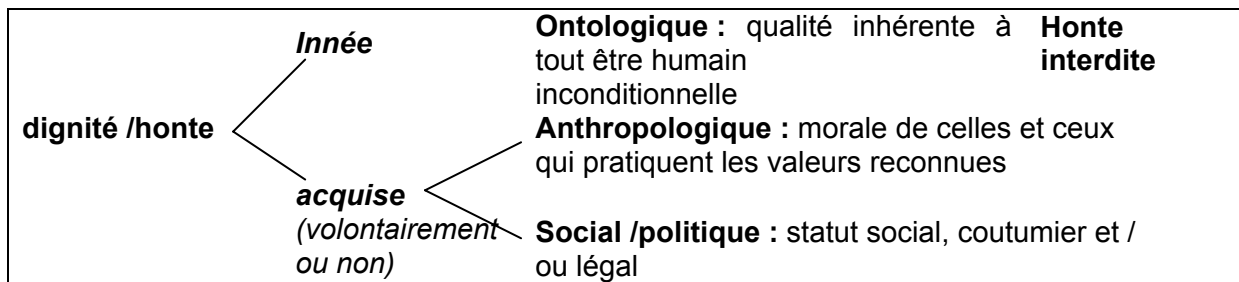
§14. La dialectique de l'être humain



L'opposition entre l'inné et l'acquis se déploie de l'ontologique au social /politique (avec ses normes juridiques) par l'intermédiaire de l'interprétation anthropologique. C'est ainsi que si la différence homme /femme est d'abord naturelle, son interprétation en genres est construite. Il en va de même pour les âges de la vie. Le tissage social (rapport individu / communauté) se fait sur cette interprétation et la produit et reproduit en même temps. La fonction sociale professionnelle est à l'évidence la plus construite, la plus loin de l'ontologique, mais pas forcément sans lien comme on peut le voir dans les sociétés castées.

Une interprétation figée de l'inné discrimine et contredit les droits humains, une interprétation qui s'appuie sur l'universelle dignité innée, déploie celle-ci dans sa diversité.

§15. La dialectique de la dignité



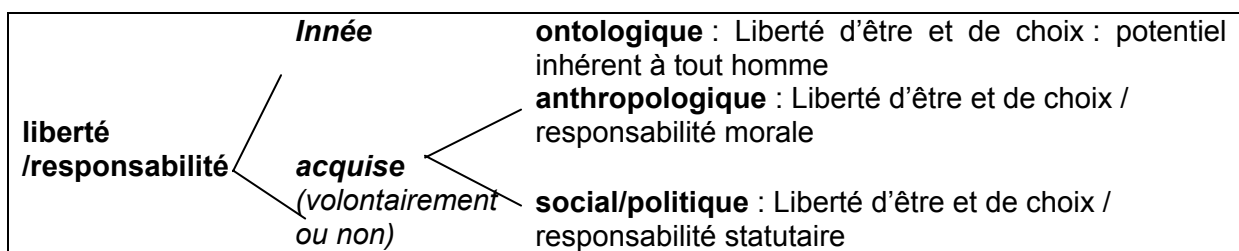
Il est important de dégager les dimensions ontologique et sociale de la dignité, afin d'assurer le socle des droits humains :

Au niveau ontologique, la dignité est inconditionnelle, même pour celui qui subit une honte sociale (C. Dalbera). Au regard des droits de l'homme, la honte ne peut porter sur la dignité elle-même.

Au niveau moral au contraire, quelque soit la situation, la dignité de l'individu y compris ses « comportements de travers » (K. Coulibaly) doit être recherchée, respectée et dévoilée. L'homme digne est celui « qui est capable d'éprouver la honte » (A. Sow)

Au niveau social/politique, la dignité est codifiée en statut social : la question est de savoir dans quelle mesure le statut social dépend du niveau moral, c'est-à-dire de l'exercice effectif des libertés et responsabilités liés à cette charge.

§16. La dialectique de la liberté



Ici, deux dialectiques s'entremêlent apparemment plus clairement : inné /acquis et liberté d'être (d'épanouissement) et de choix.

- Liberté d'être : développement des capacités ou épanouissement, selon laquelle la personne déploie ses capacités
- Liberté de choix : plus l'individu dispose de sa liberté d'être, plus il est capable de choix, mais sa capacité individuelle est également dépendante de la capacité d'autrui au sein du tissu social.

La seconde hypothèse méthodologique - espace d'interprétation nature /culture - s'interpréterait ainsi : un usage « contre nature » de cette liberté est destructeur (les « comportements de travers »), alors qu'un développement de capacités innées (pas forcément connues à l'avance) est bénéfique. L'arbre est jugé à ses fruits, l'inné est connu lorsqu'il croît .

§17 Les « griffes »

Nous pourrions convenir de nommer « griffes » ces modèles d'enchaînement dialectiques (faisant penser à l'allemand *begreifen* : concevoir ou saisir). Ce ne sont que des hypothèses de travail, qui soulèvent des difficultés à explorer. Du point de vue logique, il faut remarquer que les oppositions dialectiques ne sont pas toutes de même nature : elles s'enchevêtrent les unes dans les autres et c'est là la difficulté (par. ex. il faut aussi combiner liberté avec droit et devoir)

§18. Proposition d'utilisation

Toutes les propositions précédentes sont des hypothèses librement soumises à toutes et à tous.

Du point de vue pratique, nous nous proposons de tester ces griffes en des fiches séparées :

- Test dans les langues observées et recherches d'autres griffes, notamment pour le couple diversité /universalité
- A partir de ces résultats, établissement de dossiers par griffes, récoltant les observations des diverses langues

4. Résultats envisagés

§19. Pratiques néfastes. L'analyse des faiblesses et confusions culturelles, interprétées peut-être à l'aide des distinctions dialectiques, peut aider à mettre à jour les pratiques néfastes et à argumenter l'interprétation de la « contre-argumentation culturelle » (A. Sow)

§20. Les traductions juridiques. Nous n'avons pas repris la comparaison avec les traductions officielles existantes de la Déclaration universelle, ainsi que des textes de droit interne, les législations nationales traduites. C'est une source de travail à développer.

§21. Réunion avec les observateurs. S'il est important de prévoir encore au moins un séminaire de méthodologie à partir des résultats partiels, il est essentiel de préparer une réunion de synthèse avec tous les observateurs afin de réaliser l'interaction nécessaire à la récolte comparée des mots, proverbes et structures significatives.

5. Prochaines étapes

avril – Juin 2006	Interprétation des observations reçues, et production des observations en cours, en les confrontant aux hypothèses proposées Atelier partiel le 23 juin à Fribourg et 1 ^{ème} feuille de route validée
Juillet – Décembre 2006	Amélioration des hypothèses Atelier de méthodologie à Tunis, AUF Synthèses intermédiaires Réunion générale des observateurs à Paris ou Fribourg
Janvier – Juin 2007	Publication d'observations par langues. Analyses transversales/comparées par thèmes. Publication des résultats, propositions de suivi et présentation publique.

Les ateliers seront organisés en fonction des opportunités géographiques et du financement.

Caroline Bieger-Merkli et Patrice Meyer-Bisch